



Fiche  
technique

N° 4

# Fiche technique du projet DACEFI-2

**La pratique des inventaires multi-ressources  
dans les forêts communautaires, ou comment rendre  
la foresterie communautaire inaccessible aux villageois**

## Contexte

Au Gabon, la loi forestière permet depuis 2001 la création de forêts communautaires dans le domaine forestier rural. Le cadre réglementaire n'étant cependant pas encore achevé, aucune forêt n'a été attribuée à ce jour.

Les principaux points techniques à régler sont les méthodes de délimitation et les modes de gestion de la forêt. Si pour le premier point, l'unanimité est quasi atteinte, les avis techniques divergent pour les règles de gestion à imposer aux communautés, futures gestionnaires de ces forêts.

Depuis plusieurs années, les équipes du projet DACEFI proposent d'opter pour des modes de gestion simplifiés au maximum afin de garantir d'une part leur faisabilité mais aussi d'accroître l'implication et la responsabilisation des communautés vis-à-vis de leur forêt. Aussi, dans le cadre de la gestion de la ressource ligneuse, nous préconisons l'emploi d'une norme de prélèvement maximum d'un pied à l'hectare garantissant la durabilité du couvert forestier.

L'administration centrale, quant à elle, défend la nécessité de procéder à des inventaires d'exploitation multi-ressources éventuellement précédés d'inventaires d'aménagement dans chaque forêt communautaire. Il s'agirait de connaître précisément le potentiel forestier dans chaque cas afin de planifier la commercialisation et l'exploitation de la ressource.

Si cette proposition est très séduisante, il reste, selon nous, de nombreux obstacles qui entraveront la réalisation de ces inventaires. La présente fiche technique souligne quelques-uns de ces problèmes.



# DACEFI-2

## Problématique

Les équipes techniques du projet croient peu en la mise en œuvre d'inventaires d'exploitation et surtout d'inventaires d'aménagement multi-ressources dans les forêts communautaires et ceci tient à plusieurs raisons.

Premièrement, en raison de **la nature même du Domaine Forestier Rural** où doivent s'installer les futures forêts communautaires. Ce dernier n'est pas constitué uniquement de forêts, mais bien d'une mosaïque de micro-paysages où alternent champs, cultures de rente, lambeaux de forêt, forêts secondaires, jachères, etc. Cette structure d'agroforêt n'a pas pour vocation de ressembler au Domaine Forestier Permanent de l'État et il n'y a donc pas de raison évidente pour que des principes classiques de l'aménagement calqués sur les concessions forestières sous aménagement durable y soient employés.

D'autre part, en raison du **faible nombre de pieds disponibles par essence, l'inventaire d'aménagement perd son sens**. En effet, les surfaces de forêts communautaires seront petites (de l'ordre de 3 000 - 5 000 ha en raison de la présence de nombreux autres permis) et seront inscrites en bordure de routes en zones déjà fortement écrémées par des coupes plus ou moins légales. Si l'on considère de surcroît des densités naturelles faibles, on arrive à des effectifs par essence très bas (parfois de l'ordre de 30 pieds pour une forêt communautaire). Comment appliquer une formule de reconstitution, une modification du diamètre minimum d'exploitation (DME) en diamètre minimum d'aménagement (DMA) sur des effectifs de cet ordre ?

N'oublions pas non plus le **facteur agricole**. Toujours parce qu'elles seront cantonnées autour des villages, les futures forêts communautaires s'installeront sur des zones où s'exprime et s'exprimera encore pour longtemps l'agriculture itinérante sur brûlis. Cette dernière prélève annuellement son quota de bois. Comment planifier un quelconque prélèvement basé sur des inventaires d'exploitation aujourd'hui exacts, demain rendus obsolètes par des arbres partis en fumée ?

Enfin, ne sous-estimons pas **le temps et le coût prohibitif des inventaires**. L'expérience a montré dans d'autres pays que pour réaliser ces derniers, les communautés villageoises s'endettent considérablement auprès d'exploitants peu scrupuleux qui les préfinancent. Elles sont ensuite pieds et poings liés face à cet exploitant. L'argument de la gratuité de l'intervention de l'administration pour ces inventaires est attrayant mais aujourd'hui encore peu vraisemblable : la plupart des services provinciaux ou départementaux ne disposent ni de la logistique ni des ressources humaines pour appuyer les nombreuses demandes qui se feront jour.

Dernier aspect et non des moindres, **l'appropriation villageoise**. Quel intérêt à produire des plans simples de gestion complexes truffés de mots incompréhensibles comme taux d'échantillonnage, isovolume, reconstitution, barème, si les villageois ne peuvent ensuite ni comprendre, ni utiliser le document et si ce dernier est appelé à dormir au fond d'une case ?

### Ce que l'expérience de DACEFI-2 peut apporter

Rappelons tout d'abord que la foresterie communautaire est fondée sur la mise à disposition légale d'une portion de la forêt pour que les communautés puissent en jouir librement afin de développer leur village et améliorer leur quotidien. Complexifier les outils de gestion comme c'est le cas avec les inventaires d'aménagement ou d'exploitation va rendre les communautés dépendantes d'opérateurs privés extérieurs qui n'hésiteront jamais à escroquer la communauté, transformant l'exploitation artisanale villageoise en un pillage organisé. Au-delà du fait de détourner le sens même de la foresterie communautaire, ceci entraînerait des plaies profondes dans un domaine forestier rural déjà meurtri.

Il est donc primordial d'envisager **une nouvelle approche de la gestion forestière** dans le domaine forestier rural fondée sur deux principes simples. D'une part, l'affectation des terres au sein de la forêt communautaire, avec des zones dédiées à l'agriculture et d'autres, à l'exploitation du bois ou à la conservation, devrait être réalisée par la communauté elle-même. D'autre part, des normes simples à mettre en œuvre pourraient être préconisées.

Dès lors, le recours à des inventaires d'aménagement coûteux (600 à 800 CFA/ha au Cameroun) dont les résultats ne sont pas statistiquement fiables<sup>1</sup> devrait être proscrit.

Quant aux inventaires d'exploitation tels qu'ils sont pratiqués au Cameroun, par exemple, ils posent également problème. Au-delà du fait que leur niveau de technicité est élevé et que les résultats<sup>2</sup> auxquels ils permettent d'aboutir ne sont pas ou très peu utilisés par les communautés, ils mobilisent une ressource humaine et un budget importants (cf. tableau 1).

En effet, l'inventaire d'exploitation mobilise quotidiennement dans le meilleur des cas 1 homme pour cinq hectares (valeur référence dans la bibliographie<sup>3</sup>). Il faudrait donc dix jours pour inventorier une assiette annuelle de coupe de 250 ha à une équipe entraînée de cinq personnes. Notons que certaines sources mentionnent des rendements beaucoup plus faibles de 1 homme par jour et par hectare. Dans ce cas, 2 mois seraient nécessaires pour inventorier une assiette annuelle de coupe de 250 ha. Face à une quinzaine de demandes d'appui formulées par province, il faudrait compter plusieurs années entre la demande et l'inventaire. Il existe bien ici une difficulté, d'autant plus que l'inventaire n'est qu'une étape du processus et que l'administration sera sollicitée pour d'autres tâches dans le cadre de la foresterie communautaire. Parmi celles-ci, les sensibilisations, la délimitation, l'élaboration du plan simple de gestion, le contrôle de la gestion tiendront une place importante. Rappelons enfin que ces opérations doivent être menées gratuitement par l'administration des Eaux et Forêts, ce qui ne facilitera pas la fluidité des travaux. Pire encore,

---

<sup>1</sup> D'après Durieu de Madron (2004), les inventaires d'aménagement ne permettent pas d'aboutir à des résultats statistiquement fiables lorsqu'ils se rapportent à des surfaces de moins de 20 000 ha.

<sup>2</sup> Table des stocks, des peuplements, carte illustrant la localisation des tiges exploitables et des tiges d'avenir

<sup>3</sup> Vermeulen C., Vandehaute M., Dethier M., Ekodeck H., Nguenang G.-M., Delvingt W.. (2006). *De Kompia à Djolempoum : sur les sentiers tortueux de l'aménagement et de l'exploitation des forêts communautaires au Cameroun*. VertigO 7 (1), 1-8.

certaines témoignages dans les pays voisins pratiquant ce type d'inventaire indiquent qu'il est nécessaire de rémunérer les villageois pour qu'ils participent aux travaux techniques. Ceci montre bien le manque total d'appropriation des communautés avec ce type d'approche techniciste.

Ayant connaissance de ces limites, ne pouvons-nous pas les anticiper ?

Soucieux de répondre à cette question, le projet DACEFI, dans sa première phase, avait déjà proposé et testé une méthode d'inventaire d'exploitation multi-ressources par poche spécifique aux forêts communautaires. Elle est décrite et critiquée dans le septième chapitre de l'ouvrage « Les premières forêts communautaires du Gabon : récits d'une expérience pilote » (Vermeulen et Doucet, 2008) . La lecture du tableau 1 permet de constater qu'elle ne s'affranchissait pas entièrement des inconvénients d'un inventaire classique. En effet, même si elle était parvenue à en réduire le coût, le niveau de technicité et la mobilisation de la main-d'œuvre, elle restait une entreprise importante, technique et coûteuse.

Par conséquent, dans sa seconde phase, le projet DACEFI a développé une nouvelle approche. Basée sur la prise en compte de nombreuses études scientifiques démontrant que l'abondance spécifique des principales essences commerciales est de 0,5 à 2 tiges exploitables par hectare, elle consiste à prescrire l'utilisation d'une norme de prélèvement maximum de 1 tige/ha.

En complément de cette limitation, des mesures visant à compenser l'écrémage dû à un exploitation ciblée sur un nombre d'espèces réduit et à un prélèvement des individus les mieux conformés peuvent être proposées :

1. le reboisement obligatoire des essences exploitées (4 plants pour un arbre exploité dans les trouées d'abattage) ;
2. la désignation d'une zone de conservation d'une superficie équivalant à, au moins, 5% de la superficie totale de la forêt communautaire.

Le tableau suivant présente les principales caractéristiques de la norme de prélèvement décrite ci-dessus et qui est comparée à la méthode d'inventaire par poche spécifique aux forêts communautaires développée par DACEFI dans sa première phase et à un inventaire d'exploitation classique.

Tableau 1. Caractéristiques d'une norme d'exploitation, d'un inventaire par poche spécifique aux forêts communautaires et d'un inventaire d'exploitation classique

Caractéristique	Norme d'exploitation imposant un prélèvement maximum d'un arbre/ha	Inventaire d'exploitation par poche spécifique aux forêts communautaires	Inventaire d'exploitation généralement pratiqué au Cameroun
Coût (homme jour/ha)	0	1,25 homme jour/ha	variable (au moins 0,23 homme jour/ha)
Coût (CFA/ha)	0	5 000 CFA/ha → 1 250 000 CFA pour 250 ha	600 à 1700 CFA/ha (layonnage compris) → 150 000 à 425 000 CFA pour 250 ha
Layonnage	non	non	oui
Autonomie des communauté	forte la norme d'exploitation est simple de compréhension et facilement réalisable par la communauté	moyenne les outils nécessaires et le mode d'exécution sont simples et peu coûteux	nulle les outils nécessaires et le mode d'exécution sont complexes et coûteux
Favorisation de l'appropriation du concept	oui, car le concept est facilement compris	non, car les résultats de l'inventaire d'exploitation, sous forme de tables de stocks ou de peuplements ne sont ni compris ni utilisés par les communautés	non, car les résultats de l'inventaire d'exploitation, sous forme de tables de stocks ou de peuplements ne sont ni compris ni utilisés par les communautés
Durabilité	garantie de la durabilité du couvert forestier mais pas de la diversité spécifique (à moins que la norme soit couplées à des mesures spécifiques : reboisement, délimitation d'une zone de conservation et d'une zone agroforestière)	aucune garantie de la durabilité du couvert forestier ni de la diversité spécifique	aucune garantie de la durabilité du couvert forestier ni de la diversité spécifique
Possibilité de planifier la commercialisation et de programmer les contrats	difficile car aucune information directe sur les quantités	oui	oui
Connaissance précise de la localisation de la ressource (bois et PFNL)	non	non, les arbres ne sont pas localisés à l'intérieur de la poche (ou assiette annuelle de coupe)	oui (cette caractéristique entraîne parfois le pillage de la ressource induit par le manque d'appropriation également)
	N.B. : notons que les résultats de l'inventaire multi-ressources testé durant la première phase du projet DACEFI relatifs aux PFNL n'ont pas été jugés utiles par la communauté. Ces informations lui ont semblé superflues. En effet, n'oublions pas que la forêt communautaire prend place dans l'espace coutumier villageois. Or, cet espace est très bien connu de la communauté qui ne peut pas ignorer où collecter les PFNL.		
Connaissance précise du volume attendu	non	oui	oui

Caractéristique	Norme d'exploitation imposant un prélèvement maximum d'un arbre/ha	Inventaire d'exploitation par poche spécifique aux forêts communautaires	Inventaire d'exploitation généralement pratiqué au Cameroun
Outils	carte de la forêt communautaire permettant d'estimer le nombre maximum de tiges exploitables en fonction de la surface et de l'exprimer en nombre maximal de tiges exploitables par an (en fonction de la durée de la rotation)	corde à nœuds, plaquettes de tôle, boussole, crayon, gomme, papier, papier, calculette	GPS, boussole, SIG, ordinateur, imprimante, mètre ruban, crayon, gomme, papier
Connaissances nécessaires	reconnaissance des essences commerciales et des essences protégées, capacité de mesurer correctement le diamètre d'un arbre	reconnaissance des essences commerciales et des essences protégées, capacité de mesurer correctement le diamètre d'un arbre, capacité d'élaborer une carte des parcelles d'exploitation, capacité d'utiliser une boussole	reconnaissance des essences commerciales et des essences protégées, capacité de mesurer correctement le diamètre d'un arbre, capacité d'utiliser un SIG, capacité de traiter les données d'inventaire à l'aide d'un ordinateur, capacité d'utiliser un GPS et une boussole
Traitement des résultats	réalisable par la communauté → peu coûteux	réalisable par la communauté → peu coûteux	nécessite l'appui d'un agent spécialisé (administration des Eaux et Forêts, ONG ou bureau d'étude) → coûteux
Unités d'exploitation	blocs quinquennaux de surfaces à peu près identiques dont la délimitation est fondée sur des limites naturelles et des repères facilement identifiables (rivières, pistes préexistantes, lignes de crête, etc.). Les blocs quinquennaux présentent l'avantage d'être plus grands et donc plus faciles à délimiter en se basant exclusivement sur des repères naturels. Ils réduisent la nécessité de créer des layons de délimitation.	assiettes annuelles de coupe dont la délimitation est fondée sur des limites naturelles et des repères facilement identifiables (rivières, pistes préexistantes, lignes de crête, etc.). Parcelles à peu près isosurface.	assiettes annuelles de coupe dont la délimitation est fondée sur un layonnage spécialement tracé à cet effet (parcelles isovolumes)

## Conclusion

Comme nous le démontrons dans cette fiche technique, les inventaires multi-ressources constituent un frein à la bonne gestion des forêts communautaires. Les blocages sont de différents ordres : à la fois logique, technique, économique mais également social. En effet, le manque d'appropriation des techniques liées à la gestion de leur forêt communautaire (de leur création à leur exploitation) par les populations concernées induira inévitablement une gestion biaisée si ce n'est destructrice de la ressource.

Si l'administration ne se donne pas les moyens de réaliser des inventaires d'exploitation gratuitement et dans un délai raisonnable, ils seront réalisés par des opérateurs économiques. Ceux-là mêmes qui exploiteront la ressource. Malgré la création récente de l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois, l'administration ne dispose pas encore d'un personnel suffisamment nombreux et du budget conséquent pour la réalisation de ces travaux d'inventaire. Nous pouvons d'ores et déjà anticiper les dérives qui seront occasionnées en proposant une alternative : appliquer une norme d'exploitation. Elle permettrait de conserver un dialogue direct entre l'administration et les communautés, sans intermédiaire et encore une fois limiterait les coûts.

Car l'aspect économique est primordial. Une analyse des coûts et des bénéfices de ces inventaires multi-ressources devrait nécessairement être réalisée pour s'assurer que l'investissement ne soit pas démesurément plus important que les bénéfices que tireront les communautés de leur forêt.

En définitive, si conceptuellement les inventaires semblent valables, au Gabon, ils restent peu adaptés à la réalité du terrain sur les plans environnemental, économique et social.